

Manœuvre de déstabilisation irresponsable

Les syndicats exigent une extension des prestations actuelles de l'AVS. Ils nourrissent ainsi de dangereuses chimères sur le compte des générations futures. **Par Roland A. Müller**



Photo: Robt Lewis

Roland A. Müller est membre de la direction de l'Union patronale suisse.

L'Union syndicale suisse (USS) annonce le lancement d'une initiative dite «pour renforcer l'AVS», qui devrait augmenter les rentes de 10 pour cent, soit de quelque 200 francs par mois pour les célibataires. La récolte de signatures commencera au printemps 2013. Cette majoration devrait profiter surtout aux faibles et moyens revenus. Pour un coût supplémentaire de plusieurs milliards de francs!

Cette initiative tombe précisément, et ce n'est pas un hasard, à un moment où le besoin de réformes dans le domaine de la prévoyance professionnelle fait débat. Le «Rapport sur l'avenir du 2^{ème} pilier» a été épluché par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et le public attend avec impatience de connaître les paramètres, annoncés à plusieurs reprises par le Conseil fédéral, de la révision de la prévoyance vieillesse. Profiter des circonstances pour exiger en solo un renforcement du premier pilier est une manœuvre provocatrice de déstabilisation qui ne contribue en rien à la recherche d'une solution consensuelle. Elle ralentit encore le «processus de réforme de la prévoyance vieillesse» qui n'a déjà que trop tendance à s'éterniser. Plutôt que des projets chimériques, on attend des contributions concrètes à des mesures permettant de voir l'avenir de l'AVS avec confiance!

Car il ressort des perspectives financières 2012 de l'OFAS que, sur la base de la loi AVS actuelle, le résultat de répartition de l'AVS (recettes sans produits du capital, diminuées des dépenses) sera très négatif vers 2020. Les produits du capital du fonds de compensation de l'AVS ne suffiront plus à combler ces déficits. Si rien ne change, le résultat d'exploitation de l'AVS virera rapidement au rouge et dans la seconde moitié de la décennie à venir, la liquidité du fonds AVS tombera sous le minimum opérationnel. Autrement dit, si l'impact négatif du vieillissement de la société a longtemps été plus ou moins compensé par la participation renforcée de la population active et par l'immigration, il est désormais sur le point de faire pleinement sentir ses effets. Des mesures visant à maîtriser les défis démographiques s'imposent donc aujourd'hui. Continuer à ignorer cette réalité et à différer les indispensables réformes de la prévoyance vieillesse, comme le font les syndicats, c'est gaspiller les chances de s'entendre sur des solutions offrant des délais transition socialement acceptables. Se distinguer au surplus par une demande d'extension des prestations, c'est faire de l'illusionnisme sur le dos des générations futures.

Dans son rapport sur la situation économique des actifs et des retraités (N° 1/08), l'OFAS constate que la situation économique des retraités est dans l'ensemble plus favorable que celle des actifs, même si les revenus des premiers sont nettement inférieurs à ceux des seconds. Il existe certes ici et là des cas de pauvreté parmi les personnes âgées, mais leur situation est généralement satisfaisante. Cette réjouissante réalité ne justifie donc nullement une augmentation des rentes, qui plus est par saupoudrage. Pour combler les lacunes qui subsistent dans tel ou tel cas concret, ne disposons-nous pas d'instruments tout à fait éprouvés, comme les prestations complémentaires? ■